MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.
Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __

Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Reconstruction d'un ouvrage d'art sur l'Ixeure à Imphy

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination
Communauté de Communes du Sud Nivernais

Raison sociale

N° SIRET
2 0 0 0 6 7 7 0 0 0 0 0 1 9

Type de société (SA, SCI...)
Communauté de Communes

Représentant de la personne morale : ☑ Madame ☐ Monsieur

Nom
ROY

Prénom(s)
Régine

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
6° Infrastructures routières	a) Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics de coopération intercommunale non mentionnées aux b) et c) de la colonne précédente.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La CC du Sud Nivernais souhaite reconstruire le pont enjambant l'Ixeure avant sa confluence avec la Loire rue Cammile Baynac à Imphy. Ce dernier est aujourd'hui interdit à la circulation routière, seuls les piétons et cyclistes sont autorisés à l'emprunter.

4.2 Objectifs du projet

Le pont étant aujourd'hui inapte à la circulation routière, la CC souhaite restaurer l'ouvrage de manière à ce qu'il retrouve l'intégralité de ces usages.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase de chantier consiste à :
- déposer le tablier existant
- démolir les culées existantes et installer les nouvelles en retrait des anciennes
- stabiliser les perrés des nouvelles culées au moyen d'enrochements
- poser le nouveau tablier
- réaliser l'étanchéité de l'ouvrage
- mettre en œuvre l'enrobé sur l'ouvrage et 10 m de part et d'autre de celui-ci
- fournir et poser les garde-corps sur l'ouvrage
- découper l'enrobé au droit des joints de chaussée
- réaliser les joints de chaussée.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La reconstruction de l'ouvrage permettra aux automobiles, vélos et piétons, de franchir l'Ixeure au droit de la rue Camille Baynac. L'ouvrage est prévu pour une durée de vie de 100 ans.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'ouvrage et les travaux de réfection sont soumis à une procédure de porter à connaissance au seuil de déclaration puisque cet ouvrage est antérieur au premier décret-loi sur l'eau de 1993 (Voir Annexe 8.2.1).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Longueur totale du tablier	24,25 m
Largeur totale de l'ouvrage	4,95 m
Largeur utile de la chaussée	2,80 m
Largeur utile du trottoir	1,40 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : Camille Baynac

Lieu-dit : _____

Localité : IMPHY

Code postal : 5 8 1 6 0 BP : _ _ _ Cedex : _ _

Coordonées géographiques[1]

Long. : 4 6 ° 9 2 ' 9 4 " 1 Lat. : 0 3 ° 2 5 ' 8 2 " 6

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : 4 6 ° 9 2 ' 9 5 " 0 Lat. : 0 3 ° 2 5 ' 8 2 " 4

Point de d'arrivée : Long. : 4 6 ° 9 2 ' 9 3 " 3 Lat. : 0 3 ° 2 5 ' 8 2 " 6

Communes traversées :

IMPHY

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le PLU de la commune a été approuvé le 14/10/2005, il est en révision depuis novembre 2023. Il a été modifié en 2015 puis 2018. Le tènement est classé en zone Ni, zone naturelle inondable.

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☑ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☑ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

/

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	Plusieurs ZNIEFF se situent toutefois en bordure (n°260002912 "Loire de Nevers à Beard, le port des Bois" de Type I, et n°260009920 "Vallée de la Loire de Décize à Nevers", de Type II)
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	L'APB le plus proche se situe à environ 17 km en amont hydraulique au sud-est du projet (FR3800325 "La Frayère d'Alose")
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☑	☐	Le PPBE du réseau routier départemental et communal de la Nièvre a été approuvé le 27 juin 2016.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☑	☐	Selon l'inventaire régional, le projet est concerné par une zone humide de plus de 4 ha dans la mesure où le projet est situé à la confluence de l'Ixeure et de la Loire. Toutefois, le projet se situe en continuité d'une voirie, sur un ouvrage préexistant, et n'est donc de ce fait pas impactant pour les zones humides potentielles inventoriées.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☑	☐	La commune d'Imphy a fait l'objet d'un PPRi "Loire Secteur compris entre Nevers et Saint-Léger-des-Vignes" approuvé le 17/01/2020. Le projet est situé en zone A3 voire A4 (aléa fort expansion de crue)
	☑	☐	La commune ne fait pas l'objet d'un PPRT. En revanche il existe une entreprise SEVESO seuil bas à moins de 300 m.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	D'après la base de données BASIAS du BRGM il n'est pas inventorié d'ancien site industriel au droit du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	Le site inscrit le plus proche se trouve à environ 10 km au nord-ouest du projet (site inscrit n°5 "Promenades autour du pont de Loire à Nevers")

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	Le projet est néanmoins situé en bordure de 2 Natura 2000: - FR2612010 "Vallée de la Loire entre Imphy et Décize", classé ZPS - FR2600966 "Vallée de la Loire entre Imphy et Décize", classé SIC Ces 2 sites sont relatifs à la vallée de la Loire. Les travaux ne sont pas de nature à porter atteinte au maintien des habitats des sites. De plus, les espaces visés par ces sites sont de grandes ampleurs et les actions des travaux sur le pont sont très localisés.
D'un site classé ?	☐	☑	Le projet est localisé à environ 9 km à l'est du site classé "Bec d'Allier"

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	Les déblais seront régalés sur site pour l'aménagement. Un équilibre déblais/remblais sera recherché.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☑	☐	La construction du nouvel ouvrage et de la voirie demandera l'apport de matériau
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Le projet ne nécessite pas d'équipement en eau potable ou assainissement
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☑	☐	Afin d'empêcher tout désordre et perturbations du milieu, des mesures d'évitement et de réduction sont prévues (Voir Annexes 8.2.1 et 8.2.2).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	Les berges au droit du projet sont principalement recouverte de Renouée du Japon et ne constituent pas un habitat communautaire. Le projet se situe en milieu plutôt urbain et est très ponctuel. Les travaux ne sont pas de nature à porter atteinte au maintien des habitats N2000 n°FR2600966 et FR2612010.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	Le projet ne sera pas consommateur d'espace.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☑	☐	Le projet est situé à proximité d'un site SEVESO seuil bas (300 m environ)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☑	☐	L'ouvrage sera potentiellement inondable lors d'une grosse phase de crue où la hauteur d'eau pourra être supérieure à 2,5 m. Aussi, il a été porté une attention particulière au maintien de la structure lors de ces événements. Les opérations auront une incidence positive sur les crues puisque la démolition des culées permettra d'augmenter la section d'écoulement et ainsi diminuer les obstacles latéraux à l'écoulement. Les travaux seront opérés en période d'étiage.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	En phase travaux le projet n'engendrera que peu de déplacement sauf lors de l'amenée repli des engins et du matériel.
	Est-il source de bruit ?	☑	☐	En phase chantier le niveau de bruit respectera les seuils réglementaires.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☑	☐	La phase chantier et notamment la phase de démolition pourra engendrer des vibrations, mais sur une courte durée (phase travaux uniquement).
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☑	☐	En phase travaux le projet est susceptible de générer des envols de poussières.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☑	☐	L'aménagement est susceptible de produire des déchets inertes bruts en phase travaux. Ceux-ci seront envoyés en déchetterie spécifique ou recyclés.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	L'extension s'intégrera dans la continuité de l'existant.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	L'usage du sol ne sera pas modifié. Le projet permettra aux automobilistes de recirculer.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

/

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Voir Annexes 8.2.1 et 8.2.2

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Voir Annexes 8.2.1 et 8.2.2

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La Communauté de Communes du Sud Nivernais estime qu'au regard de la nature du projet, et de l'état des infrastructures existantes présentes, une évaluation environnementale n'est pas nécessaire.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☑
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☑
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☑
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☑
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☑
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☑

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1	Annexe 8.2.1 Porter à connaissance au titre de la loi sur l'eau - Réalités Environnement - 2024	☑
2	Annexe 8.2.2 - Expertise Chiroptères et biodiversité - SHNA - 2024	☑
3	Annexe 8.2.3 - Rapport de Projet - TMI - 2024	☑
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☐

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☐

Nom ROY

Prénom Régine

Qualité du signataire Présidente

À Decize

Fait le 26/03/2024

Signature du (des) demandeur(s)